

COMMUNIQUE DE PRESSE

CE COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, DIFFUSE OU DISTRIBUE,
DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN
AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON

Succès de l'introduction en bourse de NextStage sur le marché réglementé d'Euronext à Paris

- **Prix fixe de : 100 euros par action**
- **Montant de la levée de fonds : 27,2 millions d'euros**
- **Capitalisation boursière de 143,7 millions d'euros**

Paris, France, le 15 décembre 2016 – NextStage, société d'investissement spécialiste de l'investissement de long terme dans les ETM (la « Société ») annonce aujourd'hui le succès de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Compartiment C), en réalisant la dernière opération de l'année 2016, dans un contexte boursier incertain, conformément aux engagements qu'elle a pris auprès de ses actionnaires.

Grégoire Sentilhes, président de NextStage AM et gérant de NextStage, déclare : « *Le succès de l'introduction en bourse de NextStage témoigne de l'adhésion des investisseurs à notre vision, à savoir investir en capital long terme, sans contrainte de durée, dans des ETM à fort potentiel de croissance, qui se positionnent autour des 4 grandes tendances de la 3^{ème} révolution industrielle, en France et en Europe. Nous sommes très heureux d'accueillir de nouveaux investisseurs de tout premier plan et de renforcer ainsi notre base actionnariale et remercions en particulier nos grands actionnaires privés et institutionnels historiques qui nous soutiennent depuis l'origine et qui nous ont aussi confirmé leur soutien dans le cadre de l'opération. Nous sommes particulièrement fiers et heureux à travers cette IPO d'être accompagnés par les entrepreneurs de notre portefeuille qui s'engagent à leur tour aux côtés de NextStage pour le développement de l'économie réelle. Enfin, NextStage réalise l'opération d'introduction en bourse parmi les plus soucrites par les investisseurs individuels en 2016 (constituant une demande de près de 11% de l'offre totale) et les plus suivies depuis le référendum sur le Brexit. Grâce à cette levée de capitaux, NextStage renforce ses moyens financiers et par conséquent ses capacités de développement. Dans les prochains mois, nous allons pouvoir accélérer nos investissements et mettre en œuvre la stratégie d'accompagnement et de valorisation de nos entreprises de taille moyenne championnes de leur marché. »*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Caractéristiques de l'Offre

La diffusion des actions offertes a été réalisée dans le cadre d'une offre globale (l' « **Offre** ») comprenant une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ferme principalement destinée aux personnes physiques (l' « **Offre à Prix Ferme** » ou l' « **OPF** ») et un placement global (le « **Placement Global** ») principalement destiné aux investisseurs institutionnels.

Les 272 207 actions nouvelles souscrites dans le cadre de l'Offre ont été allouées de la manière suivante :

- **Placement Global** : 242 705 actions allouées aux investisseurs institutionnels (soit 89,2 % du nombre total des actions nouvelles émises) ;
- **OPF** : 29 502 actions allouées au public (soit 10,8 % du nombre total des actions nouvelles émises, l'ensemble des ordres formulés dans le cadre de l'OPF ayant été alloués).

Sur la base du prix d'introduction de 100 euros par action et des 1 164 889 actions existantes, la capitalisation boursière de NextStage s'élèvera à environ 143,7 millions d'euros à l'issue de l'opération.

L'option de surallocation ne sera pas exercée. Aucune opération de stabilisation ne sera donc mise en œuvre.

Un contrat de liquidité avec Portzamparc Société de Bourse sera mis en œuvre dès l'ouverture des négociations le 20 décembre 2016.

Le règlement-livraison des actions émises au titre de l'OPF et du Placement Global est prévu le 19 décembre 2016.

Les actions seront négociées sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris sur une ligne de cotation unique intitulée « NEXTSTAGE » (code ISIN FR0012789386 ; code mnémonique NEXTS) dès l'ouverture des négociations le 20 décembre 2016.

Objectifs de la levée de fonds

L'émission par la Société des actions nouvelles est destinée à contribuer au renforcement de la capacité d'investissement de la Société.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Par ailleurs, l'introduction en Bourse de NextStage a pour objectif de donner les moyens à la société et à ses actionnaires d'investir en prenant en compte la valeur temps sans contraintes d'un calendrier préétabli pour créer de la valeur en céder les participations et réaliser des plus-values, sur un modèle « evergreen ». Cette flexibilité est rendue possible par la cotation qui permet aux actionnaires qui le souhaiteraient de revendre leurs actions dans le marché.

La cotation permettra d'avoir un véhicule sur un modèle « evergreen », et à ce titre, susciter l'intérêt des entrepreneurs sur un horizon à long terme, et ainsi améliorer le sourcing des participations de NextStage.

Par ailleurs, l'introduction en Bourse permettra à NextStage d'investir des montants plus importants dans les sociétés, tout en respectant les ratios de diversification en vue de constituer un portefeuille de 40 à 50 sociétés et d'atteindre 500 millions d'euros de capital à moyen terme.

Grâce à la cotation, NextStage pourra se concentrer sur la maximisation du taux de rendement de ses investissements en (i) se positionnant d'emblée comme un partenaire de long terme auprès des ETM, ce qui se traduit par des conditions d'entrée au capital à des conditions financières souvent plus attractives ; (ii) le choix du moment de la sortie en fonction du potentiel de croissance ; (iii) l'utilisation des profits générés et le réinvestissement systématique de tout ou partie des produits de cession dans ses participations afin de maximiser la création de valeur actionnariale.

Par ailleurs, du fait de la cotation, NextStage constituera un support pour les investisseurs souhaitant bénéficier du potentiel de création de valeur offert par l'investissement de long terme dans les ETM de croissance les plus dynamiques de l'économie française et européenne, dans un contexte de taux historiquement bas. Cet investissement pourra intervenir dans des poches fiscalement attractives, en fonction de la réglementation en vigueur et de la situation patrimoniale de chaque investisseur particulier, de façon directe ou indirecte, sous réserve d'éligibilité : contrats d'assurance-vie en unités de compte et Vie Génération, contrats de capitalisation, statut fiscal de SCR, Epargne salariale PERCO, fonds de pension.

Ainsi, NextStage se positionne de manière à catalyser l'épargne longue au service des ETM, tout en offrant une liquidité, via la cotation sur le marché, à des investisseurs de long terme comme aux investisseurs qui le souhaitent ou qui en auraient besoin pour répondre à leurs contraintes prudentielles (compagnie d'assurance, fonds de pension, ou épargne salariale par exemple).

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prochaines étapes

19 décembre 2016	▪ Règlement-livraison de l'OPF et du Placement Global
20 décembre 2016	▪ Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sur une ligne de cotation unique intitulée NEXTSTAGE
30 janvier 2017	▪ Date d'attribution des actions de préférence de catégorie C aux bénéficiaires du mécanisme de <i>carried interest</i> (pour plus de précisions concernant le mécanisme de <i>carried interest</i> , voir la section 19.2 du Document de Base)

Modification du calendrier indicatif de communication financière

La publication de l'ANR au 31 décembre 2016 devrait intervenir le 3 mars 2017.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Répartition du capital post Offre

Postérieurement à l'Offre, la répartition du capital est la suivante :

	Détenzione avant l'Offre		Détenzione à l'issue de l'Offre	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Grégoire Sentilhes	63 426	4,08%	63 426	3,47%
Jean-David Haas	52 187	3,36%	52 187	2,86%
Sous-total Dirigeants	115 613	7,44%	115 613	6,33%
Temaris (Artemis)	213 647	13,76%	213 647	11,70%
Amundi	150 000	9,66%	150 000	8,22%
Téthys	150 000	9,66%	150 000	8,22%
FTGI	100 000	6,44%	100 000	5,48%
Matignon Développement 3	100 000	6,44%	100 000	5,48%
Comir	90 000	5,79%	90 000	4,93%
Autres investisseurs ⁽¹⁾	242 077	15,59%	242 077	13,26%
NextStage Croissance	189 002	12,17%	189 002	10,35%
Sous-total Investisseurs	1 234 726	79,50%	1 234 726	67,64%
NAP⁽²⁾	60 730	3,91%	60 730	3,33%
Equipe NextStage⁽³⁾	142 118	9,15%	142 118	7,79%
Public	-	-	272 207	14,91%
Total	1 553 187	100,00%	1 825 394	100,00%

Notes :

(1) Dont aucun investisseur ne détenant individuellement plus de 10% du capital ou des droits de vote de la Société.

(2) La société NAP est une filiale à 100% de NextStage AM.

(3) 12 personnes, toutes associées ou salariées de la société NextStage AM et/ou de la société NextStage Partners.

Chefs de File et Teneurs de Livre Associés



COMMUNIQUE DE PRESSE

Précisions sur le statut juridique et fiscal de NextStage

Statut fiscal

NextStage a opté pour le statut fiscal de société de capital-risque (SCR) afin de bénéficier du régime fiscal de faveur attaché à ce statut en cas de réalisation de bénéfices ou de plus-values¹. Il est précisé que le statut attaché aux SCR permet, sous réserve de certaines conditions et notamment un délai de conservation de 5 ans, une exonération ou une réduction d'imposition sur certains produits et plus-values distribués par la SCR (pour plus de précisions, voir la section 4.3.4 "Risques liés au régime des sociétés de capital-risque" du document de base). Les spécificités du régime fiscal applicable à la durée de détention des titres de la Société pourraient avoir un impact sur la liquidité des titres. L'attention des actionnaires personnes physiques résidentes françaises qui entendent bénéficier de l'exonération d'impôt sur le revenu est attirée sur leur obligation de prendre l'engagement de conserver les actions de la SCR pendant un délai de cinq ans minimum, courant à compter de la date de souscription desdites actions, et à réinvestir immédiatement dans la SCR les produits qu'ils reçoivent. Les actionnaires concernés devront lors de la souscription des actions de la SCR informer la SCR, par l'intermédiaire de leur Conseil en gestion de patrimoine, de leurs engagements et des modalités de réinvestissement choisies. En outre les actionnaires personnes physiques qui auront pris l'engagement de conservation et de réinvestissement devront joindre annuellement à leur déclaration de revenus un relevé comportant les renseignements nécessaires au contrôle du respect des conditions requises conformément à l'article 60 A de l'annexe II au Code général des impôts.

Forme juridique

NextStage est organisée sous la forme d'une société en commandite par actions (SCA). Compte tenu de la forme juridique de la Société, l'associé commandité, la société NextStage Partners, et le gérant, la société NextStage AM, disposent d'un pouvoir considérable au regard de ceux des autres organes sociaux (assemblée générale des commanditaires / conseil de surveillance). En outre, il convient de rappeler que les dirigeants de la société NextStage Partners sont les mêmes que ceux de la société NextStage AM. En raison de la présence d'un conseil de surveillance comprenant une majorité de membres indépendants et assisté de comités spécialisés, la Société estime néanmoins que le contrôle de la Société par le gérant et l'associé commandité ne pourra être exercé de manière abusive. La structure de gouvernance ne présente cependant structurellement et légalement pas les mêmes gages de protection des droits ainsi que de pouvoirs des associés commanditaires que dans d'autres formes sociales.

Dilution

Les actionnaires de la Société pourraient être dilués en raison de l'émission ou de la conversion d'actions de préférence.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Absence de distribution de dividendes

NextStage n'a pas l'intention de verser de dividendes pour les années à venir, afin de les réinvestir et de les capitaliser au sein de la Société.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus, visé le 30 novembre 2016 sous le numéro 16-561 par l'AMF, constitué du document de base enregistré par l'AMF le 21 novembre 2016 sous le numéro I.16-077, de la note d'opération, de la note complémentaire et du résumé du prospectus (contenu dans la note d'opération), sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de NextStage (19 avenue George V, 75008 Paris) ainsi que sur les sites Internet de la Société (www.nextstage/sca.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à examiner attentivement les facteurs de risque décrits au chapitre 4 « Facteurs de risque » du document de base. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, la réputation, les résultats d'exploitation, la situation financière ou les perspectives d'avenir de la société. Le lecteur est notamment invité à prendre connaissance des facteurs de risque suivants : les risques liés à l'activité (risque de perte en capital, liquidité et valorisation), aux spécificités juridiques (SCA) et fiscales (conditions à respecter par la Société et les actionnaires pour bénéficier du régime fiscal de faveur des sociétés de capital risque) de la Société ainsi qu'à sa politique de dividendes (la société n'ayant pas l'intention de distribuer de dividendes).

À propos de NextStage

NextStage est une société d'investissement, créée en mars 2015, spécialisée dans les Entreprises de Taille Moyenne (ETM) permettant l'accès à une classe d'actifs non cotés et peu accessibles, porteuse de croissance et de performance. Ses investissements se font en fonds propres avec peu ou pas d'effet de levier, sans limite de durée, aux côtés d'entrepreneurs visionnaires. NextStage s'appuie sur le savoir faire et la solidité de la société de gestion NextStage AM créée depuis 2002. NextStage a déjà réalisé 8 investissements au 30 septembre 2016. Elle bénéficie d'un régime fiscal de SCR attrayant. Son capital est détenu par des actionnaires de premier plan comme Artémis, Téthys, AXA, Amundi. NextStage entend construire un projet ambitieux avec pour objectif d'accélérer la croissance des ETM championnes autour des 4 tendances de fond transversales issues de la 3^{ème} révolution industrielle : l'économie liée à la valeur de nos émotions et la qualité de l'expérience client, l'économie on-demand et du partage, l'internet industriel, et la croissance positive (ou croissance verte).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.nextstage-ipo.com ou sur info-investor@nextstage.com

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contacts

NextStage

Gwenael Hedoux

gh@nextstage.com

+33 1 53 93 49 40

Citigate
Dewe Rogerson

Contacts Citigate Dewe Rogerson

Relations investisseurs/analystes

Delphine Maillet

delphine.maillet@citigate.fr

+ 33 1 53 32 84 75

Relations médias

Aliénor Miens

alienor.miens@citigate.fr

+ 33 6 64 32 81 75

Nicolas Castex

nicolas.castex@citigate.fr

+ 33 6 66 58 82 45

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avertissement

Des exemplaires du Prospectus visé par l'AMF le 30 novembre 2016 sous le numéro 16-561, composé du document de base enregistré le 21 novembre sous le numéro I.16-077, d'une note d'opération et d'un résumé du Prospectus (inclus dans la note d'opération), sont disponibles sans frais au siège social de NextStage (la « **Société** ») et sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de NextStage (www.nextstage/sca.com). La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au chapitre 4 du document de base et à la section 2 de la note d'opération. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités, le patrimoine, la situation financière, les résultats ou les perspectives du groupe Elis, ainsi que sur le prix de marché des actions de NextStage.

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la Société dans un quelconque pays.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les actions, ou toute autre valeur mobilière, de la Société ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée notamment par la directive 2010/73/EU, dans la mesure où cette directive a été transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen) (la « **Directive Prospectus** »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs

COMMUNIQUE DE PRESSE

mobilières objet de ce communiqué nécessitant la publication par NextStage d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les actions de la Société ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) (« **investment professionals** ») du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les bons de souscription d'actions et les actions nouvelles sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des bons de souscription d'actions et des actions nouvelles ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives. Aucune garantie n'est donnée sur la réalisation de ces déclarations prospectives, qui comportent des risques incluant, notamment, ceux décrits dans le document de base enregistré auprès de l'AMF sous le numéro I.16-077 en date du 21 novembre 2016 et qui dépendent de l'évolution des conditions économiques, des marchés financiers et du secteur dans lequel NextStage opère.